

Édition de publications (papier et numérique)

DESCRIPTION DU SERVICE

Les Publications du Québec (PUBQ) de la Direction générale des services de communication (DGSC) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), agissant à titre d'éditeur du gouvernement du Québec, offrent aux ministères et aux organismes du gouvernement du Québec des services en matière d'édition de leurs publications, en versions imprimées et numériques.

L'équipe de spécialistes édite les documents, et planifie et réalise des projets s'adressant à un vaste auditoire ou à une clientèle spécialisée.

Les PUBQ offrent un service clés en main ou à la pièce, ainsi qu'une prise en charge de toutes les ententes contractuelles. De plus, les MO peuvent recevoir des redevances.

Ce que le service comprend

- Expertise-conseil
- Planification et réalisation des projets d'édition
- Travail professionnel adapté aux besoins de la clientèle (graphisme, mise en page, impression, reliure, conversion en format numérique)
- Promotion et publicité
- Élaboration des contrats et des appels d'offres
- Supervision de l'impression

Conditions requises (préalables)

Être un ministère ou un organisme public.

NIVEAUX DE SERVICE

Disponibilité du service

Le service de l'édition est accessible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Délai d'obtention du service

Dès la réception de votre demande, un chargé de projet vous est assigné. Chaque mandat fait par la suite l'objet d'une analyse marketing et d'une analyse financière. De plus, un calendrier de réalisation de votre projet vous est présenté.

Délai de traitement ou de livraison

Varie selon l'ampleur et la complexité de la commande.

Suivi des étapes de réalisation

Variable pour chaque projet.

Suivi après-vente

Sur demande.

MODALITÉS DE PARTENARIAT

(Obligations générales et légales)

Le CSPQ s'assure du respect des engagements à l'entente de services partagés, principalement en :

- Accès à l'information et protection de renseignements personnels et confidentiels
- Sécurité de l'information
- Droit de propriété et droits d'auteur
- Conflits d'intérêts
- Règlement des différends
- Vérification
- Sous-traitance
- Etc.

Responsabilités et conditions

Le CSPQ s'assure :

- D'octroyer des contrats.
- D'effectuer la production et d'en faire le suivi.
- De contrôler la qualité du produit final.
- D'avoir accès à l'information et de protéger les renseignements personnels et confidentiels.
- De respecter la sécurité de l'information.
- D'obtenir le droit de propriété et droits d'auteur.
- De gérer les conflits d'intérêts.
- De régler les différends.
- De faire la vérification des factures et des délais.
- De faire appel à de la sous-traitance pour des services techniques tels que l'impression et des services professionnels comme conception graphique, infographie, photographie et illustration.
- Etc.

Le client s'assure :

- D'utiliser les services du CSPQ dans le respect des lois, des règlements, des politiques et des directives qui lui sont applicables.
- De communiquer au CSPQ l'information nécessaire à l'exécution de l'entente et de s'assurer de sa fiabilité.
- D'informer le CSPQ de toute obligation qui lui incombe en vertu d'une loi, d'un règlement, d'un décret, d'une politique ou d'une directive qui a un effet sur l'entente.
- D'apporter la collaboration requise par le CSPQ pour assurer le respect des engagements prévus à l'entente.
- D'informer le CSPQ, dans les meilleurs délais, des changements dans ses besoins ayant une répercussion sur le volume ou les niveaux de services requis.

De son côté, le client doit également transmettre une preuve écrite démontrant qu'il détient tous les droits d'auteur aux fins de reproduction, d'édition et de commercialisation, et ce, pour tout le contenu de l'ouvrage, notamment pour les textes, les photographies, les illustrations, les tableaux et les figures.

Le client est entièrement responsable du contenu.

TARIFICATION

Le client n'a pas à assumer de frais, dans la mesure où le projet s'autofinance par les ventes des publications. Dans certains cas, le client bénéficie également de redevances intéressantes.

POUR OBTENIR CE SERVICE

Communiquer avec Lucie Pouliot :

Téléphone : 418 646-1000, poste 2875

Courriel : lucie.pouliot@cspq.gouv.qc.ca

POUR INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour obtenir davantage de renseignements en édition de publications (papier et numérique), il suffit de communiquer au :

Service de l'édition et des services langagiers

Secteur de l'édition ministérielle

Chef d'équipe : Lucie Pouliot

Téléphone : 418 646-1000, poste 2875

Courriel : lucie.pouliot@cspq.gouv.qc.ca

SERVICES CONNEXES

- Révision linguistique
- Édition officielle et Gazette officielle
- Gestion des droits d'auteur
- Marketing, commercialisation et distribution (papier et numérique)

Dernière mise à jour : 13 novembre 2019

LIENS UTILES

[Publications du Québec](#)[↗]

INFORMATION GÉNÉRALE

Ligne CSPQ

418 644-CSPQ (2777)

1 855 644-CSPQ (2777)

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2020](#)